RESULTATS DU CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

PLEURTUIT

Service émetteur : **Délégation Départementale d'Ille-et-Vilaine**
Département santé-environnement

Date : Rennes, le 16 juillet 2020

SMPEPCE

(0089)

	Type	Code	Nom
Prélèvement		03500147856	
Installation	CAP	000672	RETENUE DE BOIS JOLI (LE FREMUR)
Point de surveillance	P	0000001308A3	RETENUE DE BOIS JOLI (LE FREMUR)
Localisation exacte			STATION LOCAL RECYCLAGE ROBINET EAU BRUTE

Prélevé le : mardi 16 juin 2020 à 10h27
par : JEAN CHARLES BOUYER
Type visite : RS
Motif : CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'ARRETE PREFECTORAL

Mesures in situ :	***Résultats***	***Limites de qualité (1)*** *inférieure*	*supérieure*	***Références de qualité (2)*** *inférieure*	*supérieure*

ANALYSE PAR : Laboratoire d'Etude et de Recherche en Environnement et Santé (LERES) 3501

(15 avenue du Professeur Léon-Bernard - CS 74312 - 35 043 RENNES cedex Tél : 02 99 02 29 22)

Type d'analyse : RSAD+ (Code SISE : 00153886) Dossier : 20.2372.1

	Résultats	***Limites de qualité (1)*** *inférieure*	*supérieure*	***Références de qualité (2)*** *inférieure*	*supérieure*
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES					
Anatoxine A dans la biomasse	<0,010 µg/L				
Anatoxine A dissoute	<0,10 µg/L				
Anatoxine A totale	<SEUIL µg/L				
Cylindrospermopsine dans la biomasse	<0,010 µg/L				
Cylindrospermopsine dissoute	<0,10 µg/L				
Cylindrospermopsine totale	<SEUIL µg/L				
Microcystine-LR dans la biomasse	<0,010 µg/L				
Microcystine-LR dissoute	<0,10 µg/L				
Microcystine-LR totale	<SEUIL µg/L				
Microcystine-RR dans la biomasse	<0,010 µg/L				
Microcystine-RR dissoute	<0,10 µg/L				
Microcystine-RR totale	<SEUIL µg/L				
Microcystine-YR dans la biomasse	<0,010 µg/L				
Microcystine-YR dissoute	<0,10 µg/L				
Microcystine-YR totale	<SEUIL µg/L				
Saxitoxine dans la biomasse	<0,10 µg/L				
Saxitoxine dissoute	<2,0 µg/L				
Saxitoxine totale	<SEUIL µg/L				
Somme des microcystines analysées	<SEUIL µg/L				
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.					
Nickel	3,3 µg/L				
PESTICIDES TRIAZINES					
Atrazine	<0,02 µg/L		2,00		

(1) Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.
(2) Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement 00147856)

Eau brute, avant traitement, conforme aux limites et références de qualité réglementaires en vigueur pour les paramètres analysés.

Pour le DGARS, et par délégation
l'Ingénieur général du génie sanitaire

Benoît CHAMPENOIS